

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009480

139054

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1924

Société :

Actif

Pensionné[e]

Nom & Prénom : Souad Balga.

Date de naissance :

Adresse : Imm des Habous A^u de la Mequée 39373 Laayoune

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25 NOV 2022

Nom et prénom du malade : balga souad

Dr Daoudi Abdellah
Médecin Généraliste
Expert Assurancé Prés des Tribunaux
ECHOGRAPHISTE
28 Av la Mequée Laayoune Sahara

N° INP : 021043799

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : colopathie polyarthrite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent[e] : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 NOV 2022	2021	C	150.00	<p>Dr Daoudi Abdelfettah Médecin Généraliste Expert Aspirant Prés des Tribunaux ECHOGRAPHISTE 28 Av. la Mecque Laayoune Sahara</p> <p>N° XNP: 221043799</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL AYOUNE DI EL ALAYOUNE 36, AV. MECHAK LAAYOUNE Tél.: 0528.89.39.44 022057137	25 NOV 2022	362.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
			-
			-
			-
			-

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

LOT P.V.C: 198.00DH

C140
2024-05

REV. 2021/01/C

PPV: 49,60 DH
LOT: 21129
EXP: 09/2024

CNK 3259-850



3 401020 354451 >

Faculté de Médecine de Laâyoune

28. Av. de la Mosquée Colomina - Laâyoune

Téléphone : 05.28.89.49.33



الدكتور عبد الفتاح الداودي

طبيب عام

خبير معلم لدى المحاكم

الشخص بالأكروغرافي

حاصل على الدبلوم الجامعي

من كلية الطب بمونبولي - فرنسا

28 شارع مكة كولومبيا - العيون

الهاتف: 05.28.89.49.33

Laâyoune le

25 NOV 2022

العيون في

11me balga
Souad

4960

- Dace Fort
- Marifif

4950

- Mosque

4980

- Flougy

198.00

- Nogice

80.00

- Panadol

362.60 PHARMACIE WAHBA
DI EL ALAM MOLLY ALL
36, Av. Mekka - LAÂYOUNE
Tél.: 0528.89.39.44
022057137



PER: 09/2026
LOT: 21FEB26

PER: 09/2023
LOT: 20FEB23

PER: 09/2026
LOT: 21FEB26

PER: 09/2023
LOT: 20FEB23

FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
P.P.V : 49DH80

NO - SPA FORTE 80 MG
CP B20
P.P.V : 45DH00

6 118000 060062

6 118000 061816



Dr. Daoudi Abdelfettah
Médecin Généraliste
Expert Assématiste Proc des Tribunaux
ECHOGRAPHISTE
28 Av. la Mosquée Laâyoune Sahara